

LE PRUNAYSIEN

Bulletin Municipal de Prunay sur Essonne

N° 27 – Décembre 2008



LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En cette fin d'année, il est de tradition de faire le point sur les actions menées, en cours ou à venir.

Votre Conseil Municipal a continué, comme annoncé au printemps, les actions engagées.

Le dossier d'aménagement de la plaine pour la gestion des eaux de ruissellement suit son cours et les terrains qui recevront les ouvrages ont été achetés. Quatre logements communaux sont réalisés et le cinquième sera livré au cours du mois de février. La Charte culturelle intercommunale qui régit les activités culturelles de nos quatre villages a été signée avec le Conseil Général pour une période de trois ans. De ce fait, vous pourrez continuer à profiter des spectacles et des animations proposés. Alors surveillez vos boîtes aux lettres, afin de profiter de ces animations. L'année 2009 verra la fin des travaux de réhabilitation du sixième et septième logement, ainsi que les travaux de gestion des eaux de ruissellement, sur la partie basse du village. Ce sont des travaux assez importants, mais il ne faut pas négliger le fonctionnement au quotidien, qui ne peut être réalisé que grâce aux efforts des employés communaux, que je remercie ici publiquement, car leur travail contribue à ce que notre bourg soit entretenu, propre et fleuri.

J'en profite pour saluer et féliciter les trois familles Prunaysiennes qui ont reçu un prix du comité départemental de fleurissement du Conseil Général, qui complète celui reçu par notre localité. Je salue aussi tous les bénévoles de l'Amicale Prunaysienne qui œuvrent afin que notre cité soit dotée de manifestations périodiques à laquelle vous êtes tous conviés de manière régulière.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, et par avance je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2009, tout en ayant une pensée pour ceux qui sont dans la douleur en ces périodes festives.

Bien à vous.

Votre Maire, Patrick PAGES

LA VIE COMMUNALE

Conseil Municipal

Conseil du 17/09/2008

I) Point sur les chemins

Monsieur le Maire fait un point sur les chemins communaux.

Suite aux différents courriers envoyés aux agriculteurs concernant le non respect des largeurs des chemins, et les réponses obtenues, Monsieur le Maire propose que la commission Chemins - Routes - Rivière, se réunisse afin d'étudier dans le détail ce dossier.

La commission présentera ses travaux lors du prochain conseil.

II) Point sur les logements rue de Courcelles et tarif de location.

1) Point sur les logements

Monsieur le Maire fait un point sur les logements rue de Courcelles.

Le logement numéro 7 a été livré mi juillet et les travaux continuent dans les logements numéro 5 et numéro 6. Ces deux logements devraient être livrés fin octobre.

Le planning global de l'opération est respecté.



2) Tarif de location

Suite aux travaux de réhabilitation effectués dans le logement numéro 7, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réévaluer le tarif de location du logement situé au 2 rue de Courcelles.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe le loyer du 2 rue de Courcelles à 570.22 € mensuel charges comprises (soit 422 € pour le loyer + 148.22 € pour les charges).

III) Tarif de location au 1 rue Georges BERCHER

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le logement situé au 1 rue Georges BERCHER a été loué depuis le 23 juillet 2008 et qu'il convient de fixer le tarif de location.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le loyer du 1 rue Georges BERCHER à 750 € mensuel charges comprises (soit 600 € pour le loyer + 150 € pour les charges).

IV) Accueil des enfants en cas de grève

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'une récente loi, applicable dès la rentrée scolaire, prévoit qu'en cas de grève tout enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires, publiques et privées, bénéficiera d'un service d'accueil.

Les jours de grève, les enfants seront accueillis même si leur enseignant est absent pour fait de grève. Si, à l'intérieur d'une école, le nombre prévisionnel de grévistes est inférieur à 25 %, l'État assurera lui-même cet accueil. En revanche, si le taux prévisionnel de grévistes est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école, c'est la commune qui assurera ce service.

a commune peut accueillir les élèves dans les locaux des écoles maternelles et élémentaires.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'il est de son ressort d'établir une liste des personnes susceptibles d'assurer ce service d'accueil en veillant à ce qu'elles possèdent les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer des enfants. Cette liste sera transmise à l'autorité académique qui assurera une vérification.

L'état versera une compensation financière à chaque commune qui aura mis en place ce service.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité 9 voix pour, 1 voix contre (Mme PORTE-KIEFFER) accepte de mettre en place ce service d'accueil et mandate son Maire pour les formalités à accomplir.

V) Questions Diverses

1) Un enfant, un arbre

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, que soit étudiée la possibilité de réaliser la plantation d'un arbre à chaque nouvelle naissance Prunaysienne.

Mr DUFAUX propose de se charger du dossier, en prenant en compte les aspects budgétaires, de localisation des plantations, d'organisation et de communication.

Monsieur le Maire demande que le Parc Naturel Régional soit consulté.

LA VIE COMMUNALE

Conseil Municipal

2) Projet de logo du village

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, que soit mise à l'étude la création d'un logo, blason permettant que notre commune soit dotée d'un pictogramme. Ce dernier devant prendre en compte les spécificités de notre village.

Mr REMONDIN se charge de proposer lors de la prochaine réunion, un dossier complet sur le sujet.

3) Point sur le jardin pédagogique partagé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un terrain a été trouvé en remplacement de l'ancien site prévu, du fait de contre-indications techniques et de salubrité publique.

Le dossier de cette opération sera présenté au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français au cours du mois de novembre.

4) Demandes de subventions

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide : de retenir la demande de subvention émanant de l'Association de Soins et d'Aide Ménagère à Domicile pour un montant de 1 013.25 €.

de ne pas retenir les demandes de subventions émanant :

de l'association A.D.P.C 91,
du Secours Populaire Français.

5) Mme PORTE-KIEFFER souhaite savoir si la commune a reçu des informations officielles concernant le projet d'extension de la carrière de la Plaine Sainte Eloi à Maise.

Les compte-rendus des Conseils Municipaux (dans leur intégralité) sont affichés sur les panneaux d'affichage municipaux.

Si vous êtes internautes, vous pouvez recevoir ces comptes rendus à votre domicile, en nous envoyant votre adresse électronique.

A vos claviers... mairieprunay@wanadoo.fr



Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, aucune information sur ce dossier n'a été communiquée à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 34.



Conseil du 05/11/2008

I) Point sur les logements rue de Courcelles et tarif de location.

1) Point sur les logements

Le programme des logements communaux situés rue de Courcelles se déroule toujours comme prévu. Après la livraison des deux logements N° 3 et N° 7, ce sont les deux logements N° 5 et N° 6 du Rez-de-chaussée du bâtiment longeant la voie ferrée, qui ont été livrés le week-end dernier.

Après réhabilitation, le tarif des loyers est basé sur les tarifs des logements sociaux, et pour trois familles, le conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs existants (en dessous du tarif social) afin de ne pas grever le budget de ces locataires.

A l'été prochain, les six logements auront été réhabilités et un logement supplémentaire aura été construit.

2) Tarifs de location

Suite aux travaux de réhabilitation effectués sur les logements N° 5 et N° 6, Monsieur le Maire informe le

conseil municipal de la nécessité de réévaluer les tarifs de location des logements situés au 6 et au 8 rue de Courcelles.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de modifier le montant des charges de la location du 2 rue de Courcelles. Il propose au conseil municipal de fixer ces charges à compter du 01 janvier 2009 à 164.84 € par mois.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe :

- le loyer du 6 rue de Courcelles à 236.81 € mensuel charges comprises (soit 184 € pour le loyer + 52.81 € pour les charges) à compter du 01 novembre 2008,

- le loyer du 8 rue de Courcelles à 301.02 € mensuel charges comprises (soit 205 € pour le loyer + 96.02 € pour les charges) à compter du 06 novembre 2008,

- fixe le loyer du 2 rue de Courcelles à 586.84 € mensuel charges comprises (soit 422 € pour le loyer + 164.84 € pour les charges) à compter du 01 janvier 2009.

II) Point sur le dossier Aménagement de la Plaine (Partie basse du village)

LA VIE COMMUNALE

Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de l'Aménagement de la Plaine.

Le dépôt du dossier technique concernant la partie basse du village a été déposé avant l'été aux services préfectoraux, afin d'obtenir les autorisations spécifiques. Suite aux questions posées par ces services, les réponses ont été fournies en concertation avec le bureau d'étude.

L'aménagement paysager de la mare existante ainsi que de l'espace de la rue de la vallée, fera partie d'une étude conjointe de notre bureau d'étude et des services du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

III) Point sur l'Intercommunalité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les communes françaises devront faire partie d'une intercommunalité avant 2014. Notre commune n'étant pas en intercommunalité, une étude conjointe avec d'autres communes proches, dans le même cas, est en cours.

Monsieur le Maire rappelle qu'une communauté de communes est une E.P.C.I.(créé par la loi de 1992 modifiée en 1999) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale.

La communauté de communes exerce toujours aux lieux et places des communes membres les compétences librement choisies dans

les groupes de compétences obligatoires et optionnelles fixées par la loi dans la limite de l'intérêt communautaire. Elle peut également exercer les compétences que les communes ont librement choisi de lui transférer en plus de celles fixées par la loi.

Les communes doivent définir et préciser, au moment de la création de la communauté, à l'aide de critères par exemple, la ligne de partage dans chaque domaine entre les compétences communautaires et la compétence communale.

Les deux compétences obligatoires sont l'aménagement de l'espace et les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes.

Des compétences facultatives existent, parmi lesquelles il faut en choisir une: la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, la construction, le fonctionnement et l'entretien d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Monsieur le Maire informera au fil des réunions, le conseil municipal de l'avancement de ce dossier et rappelle que le but recherché n'est pas de créer des structures générant des coûts supplémentaires pour les habitants des communes.

IV) Modification des statuts du SIVE (article 3, changement d'adresse)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nouvelle requête émanant du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Essonne, qui sollicite la modification de l'article 3 des statuts du SIVE, suite au changement de siège social.

Le projet de modification porte sur la modification suivante « *Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Courdimanche-sur-Essonne, 2 rue du Clos Saint-Gervais, (91720)* ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte : de modifier l'article 3 des statuts, afin que le Syndicat puisse changer son siège social.

V) Projet de Jardin Pédagogique

Le dossier technique a été finalisé et déposé le 30 octobre 2008 au Parc Naturel Régional afin de passer en commission début novembre. En parallèle, d'autres financements sont recherchés.



VI) Dossier un enfant, un arbre

Mr DUFAUX présentera le projet lors d'un prochain conseil municipal.

Mme MASIN contactera Mme LE CHAUDELLEC au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, pour l'élaboration du dossier.

Mme MASIN et Melle CHARTIER se proposent d'apporter leur aide pour le montage administratif du projet.

LA VIE COMMUNALE

Conseil Municipal

VII) Logo du Village

Mr REMONDIN présente le projet d'un règlement de concours, qui permettra aux Prunaysiens de participer à la création d'un logo qui sera l'emblème de la commune de Prunay-sur-Essonne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider le projet. Ce concours sera lancé début janvier, avec date de remise des épreuves le 01 mai 2009.

VIII) Questions Diverses

1) Repas personnes âgées

Les colis seront commandés auprès de l'Auberge Del paï'is.

Le repas des personnes âgées aura lieu **le dimanche 15 février 2009 à 12 H 00** dans la salle polyvalente.

2) Vœux du Maire

Les vœux du Maire se dérouleront le **vendredi 09 janvier 2009 à 19 H 30** à la salle polyvalente.

3) Demandes de subventions

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité 9 voix pour, 1 voix contre, (Mr HUET) décide de retenir la demande de subvention émanant du Relais de Formation pour un montant de 132 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité 4 voix pour (Monsieur PAGES, Mr HUET, Melle CHARTIER, Mr PELAT), 4 abstentions (Mr DUFAUX, Mme MASIN, Mme SCHAFFER, Mme PORTE-KIEFFER), 2 voix contre (Mr

REMONDIN, Mr DESESSARD), décide de ne pas retenir la demande de subvention émanant de l'Association Rugby Club de la Vallée de l'Essonne.

4) Point sur la grille des répartitions scolaires

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de révision de la grille de répartition des frais scolaires élaborée par les délégués présents à la commission scolaire. Après étude du document présenté, le conseil municipal émet des remarques et ne souhaite pas approuver le document transmis. Un courrier détaillant ces observations sera adressé aux Mairies de Boigneville, Buno-Bonnevaux et Gironville-sur-Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

● ● ● ● ● ● ● ● ● ● Conseil du 02/12/2008

II) Budget Supplémentaire 2008

Monsieur le Maire donne lecture article par article des propositions faites.

La section de fonctionnement s'équilibre à 24 495 €.

La section d'investissement s'équilibre à - 56 110 €.

Le budget supplémentaire 2008 est adopté à l'unanimité.

II) Règlement et Tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le règlement de la salle polyvalente, afin de compléter de façon plus précise le document. Ce nouveau règlement sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2009.

Sur proposition de la commission Fêtes - Salle Polyvalente, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2009 :

¥ pour les Prunaysiens à :

- 142 € la journée pour un particulier habitant Prunay
- 163 € les 2 jours pour un particulier habitant Prunay
- Vin d'honneur gratuit

¥ pour les extérieurs et les associations à :

- 410 € la journée pour un particulier extérieur à Prunay
- 523 € les 2 jours pour un particulier extérieur à Prunay
- 231 € Vin d'honneur et réunion

Ces prix sont forfaitaires et non fractionnables.

- fixe la caution bruit à 300 €

- maintien la caution (clés de salle, badge et contrôle de la salle) à 500 €.

Toute réservation non confirmée dans les 8 jours par le versement d'arrhes s'élevant à 50 % du coût de la location sera considérée comme nulle.

III) Questions Diverses

1) Demande de subvention

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas retenir la demande de subvention émanant du Secours Catholique.

2) Convention de médecine préventive

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire la convention relative à l'interven

LA VIE COMMUNALE

Conseil Municipal

tion d'un médecin du CIG pour une mission de Médecine Professionnelle et préventive. Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

3) Charte Culturelle : Atelier Théâtre

Dans le cadre de la charte culturelle « atelier théâtre », le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe l'adhésion par trimestre :

- pour les habitants adhérents à la charte à 125 €,
- pour les habitants des communes hors charte à 125 €.

Le règlement sera établi sur 2 trimestres.

4) Charte Culturelle : Atelier Arts Plastiques

Dans le cadre de la charte culturelle « atelier arts plastiques », le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe l'adhésion par trimestre :

- pour les habitants adhérents à la charte à 63 €,
- pour les enfants de 3 à 16 ans adhérents à la charte à 32 €,
- pour les habitants des communes hors charte à 63 €,
- pour les enfants de 3 à 16 ans des communes hors charte à 32 €.

Le règlement sera établi sur 3 trimestres.

5) S.I.G.A.L.

Monsieur le Maire fait un point sur le SIGAL.

Lors de la dernière réunion, le Président a informé les membres du syndicat qu'une étude d'extension était en cours. La construction envisagée serait d'environ 700 M2 avec un financement du Département et de la Région

entre 60% et 80%. Ce bâtiment serait de structure bois avec une surface non négligeable en panneaux solaires photovoltaïques.

6) Pont rue de Courcelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un problème rencontré sur un pont rue de Courcelles. Ce pont, appartenant aux communes de Buno-Bonnevaux, Prunay-sur-Essonne et Boigneville risquait de s'effondrer. La circulation a été interdite et les travaux engagés dès lundi 1^{er} décembre. La durée de ces travaux devrait être d'environ 15 jours et sont pris en charge directement par le SIARCE.

7) Projet d'Intercommunalité

Monsieur le Maire fait part de la réunion à laquelle il a participé en préfecture dont le sujet était l'intercommunalité dans le Sud-Essonne.

8) Chemins

Monsieur le Maire demande à ce que la commission chemins, se réunisse d'ici la fin de l'année afin d'étudier le dossier des chemins qui ne sont pas à la bonne largeur et ceux qui sont labourés. En effet, suite aux derniers travaux de la commission, de la visite sur site et du courrier aux agriculteurs, la situation sur le terrain s'est dégradée.

9) SIREDOM

Mr REMONDIN fait part au Conseil de la réunion à laquelle il a participé au SIREDOM (syndicat de ramassage et de traitement des ordures ménagères). La nouvelle direction a une approche assez rigoureuse, et va reprendre les différents contentieux avec certaines communes, afin de régler tous les dysfonctionnements.

10) Syndicat de Musique des 2 Vallées

Mr PELAT fait le compte rendu de la réunion du Syndicat de Musique des 2 Vallées. Deux communes souhaitant sortir du Syndicat, l'ensemble des délégués à l'unanimité a rejeté ces demandes de retrait.

La subvention de la DRAC sera revue à la baisse sur le budget 2009.

Le dossier concernant le projet de construction de la nouvelle école de musique avance de façon importante.

11) Un naissance, un arbre

Mr DUFFAUX présente un résumé des travaux de la commission qui a en charge le dossier « Une naissance, un arbre ». Les surfaces sont choisies, et les premières plantations devraient avoir lieu au mois de novembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 59.



LA VIE EN COMMUNAUTÉ

HISTORIQUE DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE CULTURELLE



Les communes rurales ayant une carence certaine en fait de culture et de diffusion de celle-ci, en 2003 la commune de Prunay propose aux communes de Buno Bonnevaux - Boigneville et Gironville de s'associer pour tenter d'organiser la culture au sein des quatre villages.

Un Sondage est effectué avec l'aide d'Acte 91, il met en exergue les besoins des populations des villages, et fait ressortir les attentes des habitants. Le projet est adopté par les conseils municipaux et la commune de Prunay, à l'initiative du projet, est désignée comme Commune porteuse. Elle aura en charge, la communication, les finances et le montage des dossiers de subventions.

Le projet est accepté par le conseil général de l'Essonne qui est de fait un partenaire essentiel de la charte. Chaque commune ayant des délégués dédiés au sein de chaque conseil municipal en charge d'une action.

Un outil de communication permettant de renforcer l'image de la charte à été mis en place.

Cette charte est renouvelée chaque année après un audit et une analyse des actions et de leurs résultats par les services de la culture du Conseil Général de l'Essonne. Les actions sont réparties sur l'ensemble des quatre communes

Un choix à été fait sur quatre actions qui porte sur :

- Le spectacle vivant avec la représentation de pièces de théâtres pour adultes et enfants, et la création d'un atelier animé par un professionnel
- Les arts plastiques avec la création d'ateliers et la présentation des travaux lors des animations communales et intercommunales
- Des cafés et goûters littéraires à destinations des adultes et des enfants avec à chaque fois la présence d'un auteur ou d'un illustrateur et d'un critique littéraire.
- Une animation intercommunale permettant de rassembler sur un même site les habitants des quatre villages autour d'un spectacle de rue.

Un atelier d'œnologie permettant aux adeptes de renforcer leurs connaissances en complément des actions, une découverte et une initiation aux jeux de société pour les enfants.

Les actions proposées reçoivent un accueil particulièrement attendu et les animations ont toujours un public toujours plus nombreux. Celles-ci sont réparties sur l'ensemble des communes soit dans les salles communales, les places publiques ou des endroits plus hétéroclites (granges agricoles etc.)

CALENDRIER PREVISIONNEL 2008—2009



Toute l'année arts Plastiques et Théâtre



Cours d'Arts plastiques	Olivier GONTIES et Sabine STELLITTANO	Gironville
Cours de théâtre	Philippe BORONNAT	Buno Bonnevaux
(spectacle de fin d'année prévu, date non déterminée)		

Date	Intervenant	Localisation
Dimanche 14 septembre	Concert Au sud du Nord Thierry Micheaux	Gironville
Samedi 25 octobre	Concert de musique Quartet Michel Meresse	Gironville
Samedi 8 novembre 2008	Théâtre - Match improvisation théâtral	Prunay
Vendredi 21 novembre 2008	Grange littéraire Michel VOLKOVITCH	Boigneville
Samedi 6 décembre 2008	Goûter littéraire Magdalena	Boigneville
● ● ● ● ● ● ● ● ●		
Vendredi 31 janvier 2009	Grange littéraire Tudor BANUS	Gironville
Samedi 14 mars 2009	Spectacle enfants Marionnettes les Asticoteurs	Prunay
Samedi 21 mars 2009	Goûters littéraire BACKES Michel	Boigneville
Vendredi 27 mars 2009	Grange littéraire Entre nous	Boigneville
Samedi 4 avril 2009	Théâtre Lize Amuseguele	Gironville
Mercredi 06 mai 2009	Après midi jeux de société Compagnie OYA	Prunay
Vendredi 15 mai 2009	Grange littéraire Auteur à déterminer	Boigneville
Samedi 16 mai 2009	Concert de Jazz Big Band 007	Prunay
Samedi 6 juin 2009	Théâtre CAT Compagnie - Sacré Georges	Buno Bonnevaux
Dimanche 21 juin 2009	Spectacle de rue A définir	Prunay

LA VIE EN COMMUNAUTÉ



DOSSIER DÉCHÈTERIES – DOSSIER DÉCHÈTERIES



Comment accéder à la déchèterie ?

L'accès est gratuit et se fait grâce à une carte qui vous est remise gratuitement sur simple demande auprès de votre Mairie, **elle vous donne accès à l'ensemble des déchèteries du réseau**. Cela permet d'avoir un système de gestion informatisé. A l'entrée, un lecteur de carte permet d'actionner la barrière et enregistre en même temps votre N° d'utilisateur et votre commune. Sur la plate forme, votre carte devra être insérée dans les lecteurs placés devant les bennes que vous utiliserez pour chacun de vos dépôts. Le système de pesée intégrée permet d'enregistrer en temps réel les quantités déposées par type de matériau. Les données recueillies sont transmises au SIREDOM (syndicat intercommunal qui gère entre autre les déchetteries). La facturation effectuée auprès des communes, est calculée à partir des éléments recensés suite aux informations données par les badges. Il est donc **impératif de respecter quelques règles** afin que le coût supporté par commune, donc par chaque Prunaysien, soit le reflet de ce qui est réellement déposé :

- Ne pas prêter son badge à une autre personne d'une autre commune.
- Ne pas prêter son badge à un artisan travaillant à votre domicile.
- Surveiller, lors de votre dépôt dans les bennes, qu'une autre personne ne dépose pas en même temps.



LES DÉCHETS ACCEPTÉS

BENNES

Métaux
Gravats
Déchets Verts
Bois
Cartons
Tout Venant

LOCAL DEEE

Gros Électroménager
Écrans
Petits Appareils
Lampes

LOCAL DOM

Bouteilles de gaz
Extincteurs
Piles, Batteries
Peintures vernis
Colles Graisses
Bidons Solvants
Aérosols Toxiques
Consommables Informatiques

CONTAINERS

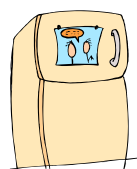
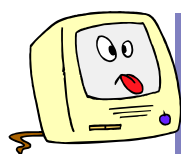
Verre
Journaux
Emballages
Huiles vidange
Textiles

AUTRES DECHETS

Pneus véhicules légers



Appareils Électriques et Électroniques Pensez au « 1 POUR 1 »



Lorsque vous faites l'acquisition d'un nouvel appareil, vous payez aujourd'hui une Eco participation.

Elle signifie que le commerçant doit obligatoirement vous reprendre votre ancien appareil pour permettre sa valorisation.

Pensez y systématiquement cela réduit d'autant la facture de la commune....

Vous faites réaliser de Gros Travaux



Un Artisan, une petite entreprise, travaillent à votre domicile, ils ne connaissent pas la procédure pour déposer à la déchèterie. Il existe un dispositif spécifique mis à leur disposition, ils peuvent obtenir des renseignements au 0820 62 91 91, sur le site www.siredom.com, auprès de la chambre des métiers ou de commerce .



LA VIE ASSOCIATIVE

Le Téléthon Soirée du
Samedi 16 décembre

L'AMICALE n'a pas failli à la tradition de notre tournoi sportif de fin d'année, au profit d'une noble cause. Les généreux sportifs et visiteurs ont rassemblé 87€. Côté sportif, une bonne participation d'ensemble, des adultes et surtout des anciens du club, avec une baisse des effectifs pour les débutants; seulement 10 inscrits en 2008/2009, ce qui est inquiétant pour l'avenir de l'activité du mercredi de 17 H à 18 H.(2 inscrits de Prunay).

Les rencontres s'organisaient en 4 catégories:

- Débutants - Moyens
- Adultes - En double

Le palmarès 2008 est le suivant:

Débutants club:

1) Delanay 2) Océane



3) Maël 4) Emeline

Moyens club :

1) Axel 2) Eléonore

3) Amandine 4) Marjerie B

Adultes :(sur 18 joueurs -joueuses)

1) Clément 2) Kévin

En double : (sur 6 doubles inscrits)

1) Clément-Amandine B

2) Benoit-Florian

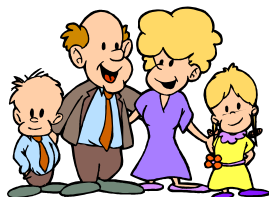
La soirée s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Merci à tous ,pour votre participation ,ainsi qu'à la Mairie et à l'Amicale pour leur dotation en coupes et raquettes dans chaque catégorie.

Claude GUIZOL

Spectacle de Noël
Le 14 Mai 2008

Au cœur de l'hiver, Noël réchauffe le cœur. Un vent de magie souffle sur cette période ou les miracles sont possibles..



Rendez-vous fut donné à tout les enfants du village dès le matin pour la traditionnelle décoration de la salle et du sapin de Noël. Découpage, peinture, décoration, pour le plus grand plaisir des enfants et des parents.



L'après midi, un spectacle haut en couleur. Blanc, le petit être voyageur, à la rencontre du monde et de ses couleurs. Un régal pour les enfants qui furent très attentifs et enchantés, les parents ont beaucoup apprécié. Merci aux Asticoteurs.



Puis vint le Père Noël chargé comme chaque année de superbes cadeaux pour nos enfants. Cependant il était un peu déçu, bon nombre d'enfants manquaient à l'appel.....

Le 11 novembre 2008

Petit rappel de l'histoire :

A 6 heures du matin, les généraux allemands signent l'**armistice** avec les alliés près de la gare de **Rethondes** dans l'Oise. Dans le wagon-restaurant aménagé en salle de réunion, l'amiral Wemyss, le maréchal Foch et le général Maxime Weygang mettent fin à quatre ans de guerre. Le cessez-le-feu prend effet à 11 heures. Tous les combattants veulent croire que cette guerre est la "der des der". Ce premier conflit mondial aura fait plus de 8 millions de morts.



A PRUNAY NOUS N'OUBLIONS PAS

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée comme à l'habitude. Le président du Souvenir Français, Monsieur PORTAL, a fait allumer des bougies par les enfants prunaysiens, en souvenir de nos disparus, elles ont été disposées devant le monument aux morts.

Ensuite, Monsieur le Maire a lu le message du ministre, et ce fut le temps du recueillement.

INFOS CONSEILS RAPPELS

Chambre des Notaires De L'Essonne

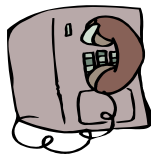


Le calendrier des consultations gratuites (**uniquement sur rendez-vous**) qui se tiennent à la chambre des Notaires de l'Essonne les premier et troisième mardis de chaque mois de 9 heures à 12 heures (sauf pendant les vacances scolaires) est établi pour l'année 2009.

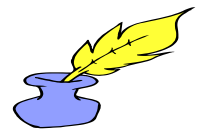
**Il est impératif de prendre rendez-vous
au 01.60.78.01.27**

14 rue des douze Apôtres
91000 EVRY VILLAGE

Les Mardis 6 et 20 janvier
Le Mardi 3 février
Les Mardis 3 et 17 mars
Le Mardi 7 avril
Le Mardi 5 mai
Les Mardis 2 et 16 juin
Les Mardis 8 et 22 septembre
Les Mardis 6 et 20 octobre
Le Mardi 10 novembre



Le mandat de protection future...



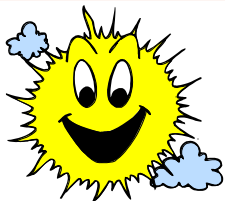
Il est désormais possible d'anticiper les conséquences d'une altération de ses facultés personnelles, de choisir son représentant futur et de prévoir précisément ses pouvoirs. Il s'agit là d'une réforme d'envergure car la loi laissait jusqu'à présent bien peu de place en la matière à l'expression de la volonté individuelle.

Le mandat de protection future peut avoir différents objets, protection de la personne, gestion du patrimoine. Le mandataire doit accepter la mission qui lui est confiée. Afin d'éviter une possible pression de la personne du mandant, la loi a prévu notamment que les membres des professions médicales de la pharmacie et des auxiliaires médicaux ne pouvaient être nommés mandataires lorsque le mandant était leur patient. L'exécution du mandat se fait en principe à titre gratuit, donc sans rémunération, toutefois il peut se faire rembourser les frais engagés à l'occasion de sa mission.

LE CONSEIL DU NOTAIRE

En présence d'un patrimoine important ou complexe, il est préférable de désigner plusieurs mandataires avec des fonctions et des missions indépendantes et bien déterminées.

L'Assurance Retraite



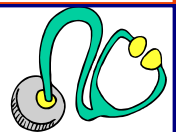
Informé, conseiller, orienter, tel est le premier axe de la politique de la branche retraite pour les années à venir.

Dans cette optique plusieurs sites Internet ont été développés à destination des retraités dont le portail www.lekiosquebleu.fr.

Cet outil regroupe des informations pour guider et accompagner les seniors, et/ou leur entourage, dans leur recherche de services de proximité. Par ailleurs la CNAV fait le point sur la carrière de tous les assurés de 54 et 55 ans, si vous n'avez pas reçu votre relevé de carrière, demandez-le au 0 821 10 12 14.

Liens utiles : www.retraite.cnnav.fr
www.info-retraite.fr
www.changement-adresse.gouv.fr

La Sécurité Sociale



Depuis le 1er juillet 2008, l'Assurance maladie a changé de numéro de téléphone. En composant le 36 46 (prix d'un appel local), vous pourrez dorénavant obtenir des informations sur vos remboursements, ou être mis en relation avec un conseiller.

Vous pouvez également suivre vos remboursements, déclarer vos changements de situation, obtenir une attestation de paiement sur le site : www.ameli.fr rubrique « ASSURE » puis « Votre Caisse »

INFOS CONSEILS RAPPELS

Prudence d'Hiver !!! Monoxyde de Carbone



Près de 5000 personnes sont victimes d'intoxications au monoxyde de Carbone chaque année, dont 90 décèdent. Inodore, incolore, indétectable par l'homme. Il est le résultat d'une mauvaise combustion : bois, gaz, fuel, charbon, essence...

LES CONSEILS DE PREVENTION

Pour éviter les intoxications au monoxyde de Carbone, des gestes existent :

En premier lieu, faire vérifier chaque année par un professionnel vos installations : chaudière, chauffe-eau et chauffe-bains à énergie combustible, conduit de fumée et de cheminée.

Aérer son logement deux fois par jour pendant 15 minutes, même en hiver et ne pas obstruer les grilles de ventilation de fenêtres ni boucher les sorties d'air.

Enfin, les chauffages d'appoint doivent être réservés à un usage ponctuel de courte durée et les groupes électrogènes doivent toujours être placés à l'extérieur des locaux.

J'ai vécu une journée Exceptionnelle... Le 14/12/2008

Par un samedi froid et pluvieux, me voilà parti en car à Paris, accompagné de mes parents et des élus des communes avoisinantes. Cette sortie est organisée par le Souvenir Français, au programme la visite de l'Arc de Triomphe, et le fleurissement de la tombe du soldat Inconnu. Sur place une grande surprise m'attendait, j'ai eu l'honneur de raviver la flamme du soldat inconnu. Que d'émotion, tenir dans mes mains le glaive, être pour un instant le symbole de la transmission du devoir de mémoire pour le souvenir de ceux qui sont tombés pour notre liberté. Et puis la Marseillaise reprise en cœur par l'ensemble des participants, que de frissons.

Je suis très fier d'avoir représenté la commune de Prunay lors de cette évènement et remercie encore Mr Le Maire, Patrick PAGES et le Président de la section cantonale de Milly la forêt du Souvenir Français, Mr PORTAL. Téo Ma-

Dans la Cuisine ... Crème Brûlée aux Framboises...



Pour 4 personnes

Ingrédients :

15 cl de lait	25 cl de crème liquide
4 Gros jaunes d'œufs	40 g de sucre
1 gousse de vanille	125 g de framboises
6 cuillères à soupe de cassonade	

Portez à ébullition le lait, la crème et la gousse de vanille fendue en deux. Fouettez dans un saladier les jaunes d'œufs avec le sucre en poudre jusqu'à ce que le mélange blanchisse puis versez-y le mélange lait-crème petit à petit en remuant, après avoir retiré la gousse de vanille. Disposez les framboises dans quatre cassolettes en grès d'environ 10 cm de diamètre et répartissez-y la préparation. Après avoir préchauffé le four à 120°, faites cuire les cassolettes au bain-marie pendant 45 minutes, jusqu'à ce qu'une peau se forme sur la surface des crèmes, sans coloration. Laissez refroidir et réfrigérez au moins 3 heures. Saupoudrez les crèmes de cassonade et passez-les sous le grill du four 2 à 3 minutes jusqu'à ce que le sucre caramélise. Régalez-vous !!

Une Bonne adresse... Vente à la ferme

Ça sort du Four !

Spécialités de betteraves rouges.

Tout est fait à la ferme, un vrai bonheur

Nous avons goûté et testé pour vous, un délice pour vos papilles. Le cadre vous surprendra, Biscuits, vanille de Sébastien, canne de Saint Nicolas, chocolat fin, confiture betterave rouge et pomme, tartes sucrées et salées, pizzas cuites au four à bois, farine et huile produites sur place, fruits et légumes.....

Delphine & Sébastien LEFEVRE, Vous accueil
FERME DE BEAUVAIS
Route de la Ferté-Alais
RD 191 / RD 837
91150 MORIGNY-CHAMPIGNY

Vous pouvez également passer commande :

TEL : 06 29 23 06 91 FAX : 01 69 78 22 84

E-mail : ferme.beauvais@orange.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

Êtes-vous un éco-citoyen ?

Répondez aux questions suivantes et reportez vos résultats grâce au tableau qui se trouve en bas de page pour d'obtenir votre profil.

Question 1

Faut-il préserver l'environnement grâce à des gestes simples

- A - tous les jours
- B - de temps en temps
- C - assez régulièrement

Question 2

Être éco-citoyen signifie qu'il faut

- A - jeter moins
- B - jeter mieux
- C - jeter moins et jeter mieux

Question 3

Lors du triage de vos déchets, vous

- A - apportez le verre usagé au conteneur le plus proche prévu à cet effet
- B - récupérez les journaux, revues, papiers, bouteilles en plastiques et autres matériaux valorisables dans des conteneurs spéciaux
- C - apportez le verre usagé au conteneur le plus proche prévu à cet effet et récupérez les journaux, revues, papiers, bouteilles en plastiques et autres matériaux valorisables dans des conteneurs spéciaux

Question 4

Vous emmener vos gravats, déchets encombrants et résidus de jardinage

- A - à la déchèterie la plus proche
- B - sur le terrain vague le plus proche
- C - sur le bord des routes

Question 5

Lorsque vous jardinez, vous utilisez

- A - de l'engrais chimique
- B - de l'engrais naturel en compostant les déchets organiques de votre jardin et de votre cuisine
- C - aucun engrais

Vos résultats :

Si vous obtenez un total de 10 pts, vous êtes un bon éco-citoyen c'est-à-dire que vous préservez au mieux l'environnement en utilisant des gestes simples. Bravo

Si vous obtenez un total de 5 pts à 9 pts, ne vous découragez pas car vous êtes sur la bonne voie. Encore quelques efforts supplémentaires et vous serez au top !

Si vous obtenez un total de 0 pt à 4 pts, attention vous ne faites rien pour préserver notre environnement qui je vous le rappelle est en danger. Alors ressaisissez-vous et prenez de bonnes résolutions pour l'année 2009.

Question n°	Réponse		
	A	B	C
1	2 pts	0 pt	1 pt
2	1 pt	1 pt	2 pts
3	1 pt	1 pt	2 pts
4	2 pts	0 pt	0 pt
5	0 pt	2 pts	1 pt

NOUS AVONS AIMÉ

EXPOSITION LA PLANETE BLEUE

Pour le plus grand plaisir de tous ceux qui ont fait le déplacement (et il furent nombreux), le photographe attiré de l'amicale Prunaysienne, en la personne de Didier VAILLAND, nous a fait la surprise de dévoiler ses talents cachés en réalisant sa première exposition à Boigneville, nous espérons et attendons la prochaine avec impatience!!!

Une palette très étendue pour cet artiste autodidacte, sculpture, peinture, écriture, compteur... Que de talent, de modestie et de gentillesse.

A votre entrée, vous êtes guidés par l'artiste en personne, il vous fait voyager d'un tableau à l'autre, une sculpture vous amène à une histoire, un poème et c'est une autre histoire qui commence, il vous fait voyager dans sa planète bleue, elle est à lui, rien qu'à lui, elle lui ressemble..

Mais qui est cet Homme ?

Difficile de le résumer en quelques mots, alors pour ne pas abîmer l'image que l'on peut se faire de lui, nous avons préféré reprendre les mots qu'il utilise pour se raconter.

Nous vous invitons à faire un tour sur son site www.myspace.com/didiervailand,

En espérant que vous y passerez un moment aussi agréable que fut le notre.

QUI EST-IL ?

A 3 ans, il a déjà la maturité d'un enfant de...3 ans.

A 6 ans, il nage après avoir glissé du pont du bateau. Quelques mois après, il se rend compte qu'il n'est pas tout seul sur la planète bleue... Depuis il s'agite.

A 8 ans, sa mère lui inculque "le sens du devoir", son père, "le sens du beau".

A 9 ans il commence de courtes et stupides études.

A 12 ans il devient amoureux de sa cheftaine.

A 16 ans il est jeune et aime la vie.

A 18 ans il ne fait pas l'École Boule !

A 23 ans il épouse une "étoile Sourice".

Pendant 33 ans il bosse dans un domaine qui l'emmerde.

A 40 ans, il lit un livre qui lui fait retrouver la foi.

A 50 ans, il n'est toujours pas adulte et ne veut pas rentrer dans la cour des grands.

A 55 ans, il écrit des poèmes qui lui font croire en l'humanité. Pendant quelque temps il s'arrête de produire pour penser.

A 60 ans il se rend compte qu'il a beaucoup de chance, entouré de vrais amis et coucounné par sa femme, ses 3 filles et gendres, sa belle mère, ses 8 petits enfants.

NUMEROS UTILES

S.I.G.A.L
Syndicat Intercommunal de Gestion des Ateliers Locatifs
Centre Artisanal Intercommunal « Jean Michel DAUDU »
45 rue de l'Essonne - 91720 Prunay sur Essonne
www.sigal91.fr

LISTE DES ENTREPRISES DU SIGAL

BROCANTEUR.....	STE AIR DU TEMPS.....	06 12 63 69 08
CARTERIES.....	STE PHOEBUS.....	
CONSEIL EN ARBORICULTURE.....	STE GRILLET.....	01 64 99 53 58
COUVERTURE ZINGUERIE.....	STE ART2T.....	01 64 57 89 91
ELECTRICIEN.....	STE SUDELEC.....	01 64 99 47 39
FENETRIER PVC, Bois, Alu.....	STE F.P.V.....	01 64 98 93 53
GARAGISTE.....	SARL PRUNAY AUTOMOBILES.....	01 64 99 36 86
MENUISIER.....	STE MICHAUT.....	01 60 75 69 48
PEINTRE.....	STE MERLET PASCAL.....	06 80 60 08 40
PLOMBIER.....	POITIER PIERRE.....	01 64 99 30 08
PRODUITS D'EMBALLAGES.....	STE NGE SYSTEM.....	01 60 75 72 96
TRAVAUX PUBLICS.....	STE TRAVAUX PUBLICS DE SOISY.....	01 64 57 89 91



LISTE DES ENTREPRISES SUR LA COMMUNE

CAFE.....	DELABROUILLE C.....	01 64 99 52 07
ETANCHEITE.....	STE ETANCHEPRO.....	01 64 99 36 36
SERRURERIE.....	ETS CRAPEAU SA.....	01 64 99 54 09
TRAVAUX PUBLICS.....	STE S.L.M.T.P.....	01 64 99 37 02

NUMEROS UTILES

NUMEROS D'URGENCE

SAMU (Urgence vitale)	15
URGENCE MEDICALE (Une alternative au SAMU).....	01 64 46 91 91
SOS MEDECINS ESSONNE.....	08 26 88 91 91
GENDARMERIE	17 Gendarmerie de Milly 01 64 98 80 27
POMPIERS 18 APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112 Pompiers de Maisse 01 64 99 43 23
ACCUEIL SANS-ABRI	115
ENFANCE MALTRAITEE.....	119
PROTECTION ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES.....	08 00 02 05 28
VIOLENCE CONJUGALE.....	01 40 33 80 60
CENTRE ANTI POISON PARIS.....	01 40 05 48 48
CENTRE HOSPITALIER DE CORBEIL.....	01 69 13 60 00
CENTRE HOSPITALIER DE FONTAINEBLEAU.....	01 60 74 10 10
CENTRE HOSPITALIER D'ETAMPES.....	01 60 80 76 76
PHARMACIE DE MAISSE.....	01 64 99 50 35
SIDA INFO SERVICE.....	0 800 840 800
SOS DROGUE ALCOOL TABAC INFO SERVICE.....	0 800 23 13 13
EDF Dépannage Electricité.....	0 810 333 091
GDF Dépannage Gaz.....	0 810 433 091



SANTÉ - CHIRURGIENS DENTISTES

Milly la Forêt

Ambrozo Franklin.....	01 64 98 80 45
Geoffroy Didier et Lebon Anna	01 64 98 81 00
Mandron-Juillard Corinne	01 64 98 99 60
Planchon-Vitry Isabelle	01 64 98 97 80
Raffaillac Georges	01 64 98 91 50

Maisse

Porta Pascal.....	01 64 99 38 96
-------------------	----------------



MEDECINS GÉNÉRALISTES

Milly la Forêt

Capelleti Eric.....	01 64 98 83 64
Depont catherine	01 64 98 72 22
Faugeras Laurent	01 64 98 98 33
Gouny-Prunier Brigitte	01 64 98 91 07
Molimard Jean-Marc	01 64 98 83 95
Patte Karen (Homéopathie).....	01 64 98 83 95

Maisse

Grosse Jean-Yves.....	01 64 99 53 43
Lefèvre Alain	01 64 99 55 98
Lucca Clément	01 64 99 48 02



INFIRMIERS A DOMICILE

Milly la Forêt

Levassor Elisabeth	01 64 98 68 69
Mulot Corinne	01 64 98 74 15
Sampeur Jane.....	01 64 98 74 15
Dézert Estrela.....	01 64 98 74 15
Desaintjean Catherine	01 64 98 74 15

Maisse

Arnoult Sylvie	01 64 99 51 74
Barros Sylvie.....	01 64 99 51 74
Artiges Sylvie.....	01 64 99 51 74
Lefeuvre Christelle	01 64 99 51 74
Wicks Mélanie.....	01 64 99 43 24

LA VIE COMMUNALE

Au revoir Prunay !!!

Arrivée en 1994 à Prunay, je travaillais; pas trop de temps pour connaître les habitants de mon village. En 2001, je découvre les prunaysiens par les activités culturelles, les petites mains habiles, l'aquarelle, la gym, les cours de théâtre, la couture, la cuisine. Je voudrais prendre le temps de remercier Mr Cappé, Isabelle (secrétaire de mairie), Catherine Vailland, Michelle Nollet, Chantal Guizol (j'espère ne pas en oublier). Je vends ma maison pour partir dans l'Allier, normalement courant 2009, je souhaite y trouver la même chaleur humaine Je profite du Prunaysien pour vous dire au revoir, que 2009 apporte à tous que du Bonheur.

Françoise BEAUSIRE



ÉTAT CIVIL



Naissances



Nous souhaitons la bienvenue à :

Décès

Nos condoléances aux familles.

Mr Jean-Claude CHABANNE Décédé le 19 septembre 2008 dans sa ... éme année.

Jade DUFAUX Née le 10 octobre 2008

Ambre DUFAUX Née le 10 octobre 2008

AGENDA Prévisionnel 2009 DE L'AMICALE PRUNAYSIENNE

15 mars 2009
17 mai 2009
7 juin 2009
20/21 juin 2009
29/30 août 2009
31 octobre 2009
05 décembre 2009

Journée Couture
Matinée Pâques
Repas champêtre
Sortie enfants
Prunay en fête (vide-grenier)
Ball Trap
Halloween
Téléthon (tournoi de Ping pong)



Votre participation est la bienvenue, n'hésitez plus...
Rejoignez-nous !!



LE MOT DE LA REDACTION



Chers lecteurs et lectrices,

Nous profitons de cette parution pour vous souhaiter une bonne année 2009, remplie de joie, de bonheur, de partage et d'amour, en fait si on y réfléchit bien, le reste est superflu..